

Réformer l'Église en vue de sa mission : quelles priorités pour la région CAR ?

Le 12ème Synode régional de l'EPUDF en Centre-Alpes-Rhône réuni à Vogüé les 22, 23 et 24 novembre 2024 est conscient des difficultés actuelles des Églises pour accomplir leurs missions dont l'annonce de l'Évangile et la transmission de notre foi. Le Synode est confiant que l'Esprit Saint qui le guide, accompagne aussi les Eglises Locales ou Paroisses (=EL) dans les décisions parfois difficiles qu'elles seront appelées à prendre.

Dans la suite du texte « Souffle », issu de notre Synode Régional 2022, et dans le sillage des Synodes Nationaux sur la Mission et les Ministères de l'Église (Charte pour une Église de Témoins), comment permettre aux EL de répondre à leurs missions, de témoigner et d'évangéliser, avec nos moyens humains et financiers disponibles ?

Le Synode Régional a pris connaissance du résultat du travail des EL de la région et a travaillé sur les questions soumises par les rapporteurs.

Reconnaissant pour toutes les actions, les propositions et les formations déjà mises en place par différents niveaux national, régional, consistorial et/ou ensemble et local, le Synode prend les orientations suivantes :

**Paragraphe approuvé par 103 voix pour et 0 contre
2 abstentions**

Poursuivre l'adaptation de la structure à la mission

Il est nécessaire que les EL prennent conscience de leurs faiblesses et de leurs fragilités avant d'être en difficultés. Ainsi elles seront en capacité de demander de l'aide à d'autres EL. Dans le cadre de la solidarité attendue, le Consistoire et /ou l'Ensemble est appelé à mutualiser les ressources humaines, notamment pastorales.

Pour adapter nos structures à la mission de l'Église, il est important de développer un témoignage commun de nos EL, en pensant des actions cofinancées, coorganisées et coanimées afin d'atteindre divers publics.

Selon la Constitution, il est déjà possible de développer les compétences des Consistoires, en fonction des nécessités exprimées par les EL et/ou en fonction des missions confiées par le Conseil Régional (CR) (art 5 § 1 et § 5). Le consistoire pourrait devenir une structure juridique selon les demandes exprimées par les EL qui en auraient besoin.

Pour renforcer les collaborations, favoriser la confiance entre EL, chaque Consistoire et/ou Ensemble est invité à développer des pratiques d'intelligence collective, faire appel à des personnes ressources éventuellement issues de la société civile et bénévoles.

Le territoire de certains Consistoires et/ou Ensembles pourrait être modifié en fonction des bassins de vie et des liens privilégiés entre les EL.

Paragraphe approuvé par 120 voix pour et 1 contre

Les ministères collégiaux et locaux

Dans chaque EL, le Synode demande de mettre à disposition de tous les membres de l'Église, les outils et les connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'Église Protestante Unie de France, ainsi que des groupes existants au niveau local et Ensemble et Consistoire.

Lorsque des personnes, des talents, sont discernés pour un ministère local, de penser à mettre en place un compagnonnage (parrainage, tuilage...) et à en informer le Consistoire et/ou l'Ensemble.

La Constitution nous rappelle que « le Conseil Presbytéral (CP) discerne, reconnaît et coordonne les ministères exercés par les membres de l'EL » et indique que « il lui appartient d'en fixer la durée et d'organiser leur reconnaissance ».

Le Synode Régional encourage les Églises à penser les formations et à les déployer de façon collégiale, aux autres EL. Ce même schéma peut être déployé par les Ensembles, les Consistoires et la Région. Encourager les EL à tenir compte des propositions faites par les équipes nationales (formations, outils numériques...).

Il encourager les CP à identifier un responsable local ou consistorial qui centraliserait les offres de formations existantes et qui les ferait connaître à différents niveaux.

La formation n'est pas uniquement liée aux ministères locaux mais peut s'adresser à toute la communauté, afin de s'encourager au témoignage et faciliter les relations humaines. Les EL peuvent faire appel à toutes les ressources de leur territoire, analyse de la pratique par des professionnels, accompagnement par des associations (type Université du Nous). Le CR peut soutenir les EL dans la recherche de ressources humaines et d'outils.

Paragraphe approuvé par 122 voix pour et 0 contre

Les ministères personnels et les ministères particuliers dans l'Église

Le Synode permet aux Consistoires et/ou aux Ensembles de pouvoir définir ensemble des actions de témoignage et de priorisations avant d'appeler de nouveaux pasteurs avec une fiche de poste établissant des priorités communes.

Il demande d'oser porter des projets de ministères particuliers et créatifs, (ex : ministères de musiciens, de jeu en Église, de développement d'une présence sur les réseaux...) au service des Consistoires et/ou des Ensembles, dont certains peuvent être soutenus financièrement. Le CR sera partie prenante de toute création et d'accompagnement d'un tel ministère particulier.

Il demande de susciter le renouvellement des ministères déjà existants (visiteurs, prédicateurs, catéchètes) en les accompagnant et les formant aux actes ecclésiaux (baptêmes, présentations, confirmations, bénédictions de couples et cultes de consolation).

Pour toute tâche une organisation en binômes est encouragée. Il demande de partager les compétences des personnes engagées, en particulier, dans les tâches administratives (loges, finances et AG...), afin d'assurer la pérennité des ministères et favoriser la solidarité entre les EL.

Paragraphe approuvé par 124 voix pour et 0 contre

L'immobilier

Le Synode Régional demande de prendre conscience que la vie de l'Église ne se réduit pas à ce qui est organisé dans les temples. De valoriser les exemples de vie d'Église qui ont été vivifiés différemment.

Il demande de penser les lieux en fonction des besoins liés à la mission de l'Église. Afin de témoigner plus librement auprès de nos contemporains, d'oser prendre des dispositions pour se séparer de biens immobiliers non nécessaires. A cette occasion il est possible de célébrer une action de grâce pour remercier le Seigneur de tous les moments vécus.

Il incite à faire appel à des personnes expertes (Commission Régionale Immobilière ou autres) permettant d'aider à faire une évaluation juste des biens, à rénover ou à vendre, en relation avec les besoins et projets de vie.

Il encourage à mutualiser les lieux culturels avec des actions culturelles.

Paragraphe approuvé par 123 voix pour et 0 contre
1 abstention